

## Note de synthèse des modifications de la 5<sup>ème</sup> Convention FeL PARTENARIAT 2022/2024

Vous trouverez ci-après la note synthétique des modifications majeures / nouveautés de la 5<sup>ème</sup> Convention FeL PARTENARIAT 2022/2024 :

- Modifications majeures des procédures SANITAIRE et AGREAGE
- Création d'outils et fiches techniques FeL PARTENARIAT

### MODIFICATION PROCEDURE SANITAIRE : Réajustement à la réglementation

Application partielle de l'incertitude de mesure de 50% - Page 82 :

- Application de l'incertitude si la molécule est éligible (molécule non mutagène, non cancérigène, non reprotoxique)

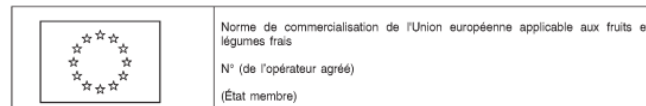
Non-conformité sur des lots commercialisés (LMR dépassée sans dépassement d'ARfD) – Page 83 :

- Obligation de notification DDPP
- Obligation de retrait des lots déjà commercialisés
- Contre-analyse possible sur les lots non-commercialisés

### MODIFICATION PROCEDURE AGREAGE : Modulation du contrôle systématique

Entreprises demandant l'équivalence optionnelle avec la Convention d'autocontrôle normatif correspondant au règlement (UE) 543/2011 - page 33 :

- Nouvelle obligation de contrôle systématique plus détaillé (Export concerné)



Entreprises ne demandant pas d'équivalence avec la Convention d'autocontrôle normatif correspondant au règlement (UE) 543/2011 - page 33 :

- Pas de modification du contrôle systématique

**Les opérateurs devront déclarer auprès de leur fédération le souhait d'équivalence. Ceci sera indiqué sur le certificat et contrôlé lors de l'audit.**

### CREATIONS D'OUTILS ET FICHES TECHNIQUES :

Guide pour le test de la procédure Retrait-Rappel	Liste des liens utiles
Note d'utilisation du site Rappel Conso	Fiches Mémo : Utilisation de Simmbad, EU
Modèle Manuel HACCP transverse aux 3 métiers	Pesticide Database, E-Phy

 **Pour plus d'information : RDV au Webinaire FeL PARTENARIAT le lundi 23 mai**